

Permanence sans rendez-vous
le jeudi de 12h à 14h

Liberté et Sécurité,
deux droits fondamentaux essentiels



2 rue Henri-Fazy
1204 Genève
4^{ème} étage



022 327 92 80
Répondeur en
cas d'absence



mediation.police@etat.ge.ch



ge.ch/mediation-police

Organe de médiation de la police



L'organe de médiation

L'organe de médiation est un lieu indépendant d'écoute, de dialogue, d'information et de conseil pour la population et la police.

- Incompréhension?
- Malentendu?
- Mauvaise expérience?
- Difficulté?

L'organe de médiation offre sur rendez-vous:

- Un accueil bienveillant
- Une prestation gratuite
- La confidentialité des entretiens

**Vous vivez à Genève ou êtes de passage
et vous vous estimez lésé-e par l'action
de la police ?**

**Vous êtes membre de la police et vous
vous estimez lésé dans l'exercice
de votre fonction ?**

Venez nous en parler!

L'organe de médiation met à votre disposition des professionnel-le-s de la relation pour entendre vos doléances et vous accompagner vers la construction d'une solution non judiciaire qui puisse vous convenir.

- Temps d'écoute et de parole
- Information et conseil
- Orientation vers des partenaires
- Médiation
- Médiation à distance
- Rédaction d'un accord

La médiation consiste à confier à un tiers impartial et qualifié, la mission d'entendre les parties en conflit, de confronter, si nécessaire, leurs points de vue au cours d'entretiens, afin de les aider à rétablir une communication.